

Tant que nous n'aurons pas remplacé le système de la confrontation entre adversaires par un système radicalement différent à base de collaboration authentique, le mauvais esprit de conflit économique continuera d'être une triste réalité. Patrons et syndicats continueront d'être immobilisés par d'amers différends qui ne sont que le résultat logique de l'atmosphère tendue et belliqueuse dans laquelle se déroulent nombre de négociations collectives. Personne ne veut donner; tout le monde veut prendre. C'est comme au jeu de «traction-à-la-corde»; le plus fort l'emporte, le gagnant prend tout.

Compte tenu des transformations radicales qui se produisent dans notre société, il y a lieu de se demander si le système actuel de négociations collectives peut vraiment être un instrument permettant de poursuivre l'établissement d'une justice sociale et économique dynamique. Le groupe d'étude Woods l'a dit clairement, et je cite:

Avec les ans, un nombre croissant de questions complexes sont devenues l'objet de négociations. L'adoption de programmes élaborés d'avantages sociaux, particulièrement dans les domaines de la santé, du bien-être et des pensions, et des dispositions enchevêtrées visant la sécurité d'emploi et les revenus ont forcé les parties à entretenir des relations plus subtiles, au-delà de la négociation en situation de crise.

Selon le doyen Woods et ses collègues, les syndicats, comme le patronat, n'ont pas réussi à adapter la nouvelle technologie de façon à rendre le travail de l'homme plus valorisant. Ils soutiennent que cet échec regrettable tient en partie à ce que «les syndicats et la négociation collective ne sont pas conçus pour résoudre les problèmes que pose la nature du travail lui-même». Les auteurs du rapport Woods ont formulé une critique fondée, et je cite:

Les syndicats ne semblent pas avoir saisi l'importance du problème. Le syndicalisme parle depuis longtemps d'aliénation du travail, mais sa solution semble avoir été de compenser les frustrations causées par le travail par une rémunération plus généreuse permettant de mener une vie agréable hors des heures de travail. Cette méthode n'a pas réglé et ne réglera pas le problème, et les heures supplémentaires deviendront probablement un palliatif de plus en plus inefficace et coûteux.

C'est évident qu'il faudrait nécessairement intéresser le travailleur à son ouvrage. Pour cela il existe différents moyens. Il y a quelques mois, le gouvernement était disposé à fournir aux organisations syndicales des montants, passablement élevés, et le gouvernement était non seulement disposé à le faire, mais j'ai d'ailleurs le communiqué devant moi pour le prouver, il était disposé à fournir de l'argent aux organisations syndicales. A ce moment-là, il faudrait surveiller de quelle façon ces montants seront dépensés et, en même temps, il y a une vraie éducation à faire chez le travailleur et l'employeur afin de faire mieux comprendre à celui qui participe à un travail quelconque l'intérêt qu'il doit y porter et les résultats qu'il doit donner et la raison pour laquelle cela doit être fait.

Alors si nous insistons sur le fait de maintenir cette idée qui a déjà existé trop longtemps, nous allons continuer à nous débattre dans des situations souvent intenable qui nécessitent une loi à reculons comme celle qui nous est présentée actuellement.

Je termine, monsieur l'Orateur, en citant un article publié dans le journal *La Presse* de Montréal, il y a déjà assez longtemps, mais c'est toujours d'actualité. L'article est daté du 3 juin 1972 et s'intitule: *La liberté des autres*. Et moi je dis qu'il faut en tenir compte de la liberté des autres. C'est beau

Service postal

d'être libre, on aime cela la liberté, mais il faut réellement respecter la liberté des autres. Et plusieurs exemples sont mentionnés dans cet article qui devraient amener les gens qui sont des amants de leur liberté à tenir compte aussi de la liberté des autres.

«Le monde postindustriel assiste à un étrange spectacle. Il constate que la liberté des uns détruit parfois celle des autres. Il constate aussi que certaines libertés n'existent pas encore. Le travailleur jouit du droit d'association, mais non du droit de non-association.

J'en ai déjà discuté de ce problème-là. Il faut que tu rentres dans l'union ouvrière, tu es obligé de rentrer, tu es obligé de payer, mais tu n'as pas le droit d'en sortir. C'est un point que j'ai déjà discuté ici à la Chambre quelque peu.

Il n'a pas la liberté, non plus, de choisir un syndicat autre que celui accrédité auprès de son patron.

«Il y a plus. Un journaliste, par exemple, peut rompre son contrat de travail à cause d'un changement d'orientation idéologique de son employeur, mais il n'a pas celui de se retirer d'une association syndicale pour le même motif.

Cela convient un peu dans les circonstances où il y a des grèves dans plusieurs journaux dans la province de Québec.

«Les employés d'hôpitaux ont le droit de grève, mais quand ils l'exercent, ils mettent en danger la vie des malades, lesquels ont le droit strict de recevoir des soins suivis et attentifs. Les fonctionnaires ont le droit de grève, mais quand ils l'exercent, ils privent des vieillards, des pensionnés et des assistés sociaux de leur droit de recevoir à temps un chèque toujours avidement attendu.

«Les contrôleurs et techniciens d'Air Canada ont le droit de grève, mais quand ils l'exercent, ils nuisent au droit essentiel qu'ont les habitants du Grand Nord d'être approvisionnés. Ils ont failli être la cause de la mort d'un enfant parce qu'on n'a pas pu acheminer par avion un sérum rare.

«Les enseignants ont le droit de grève, mais quand ils l'exercent, ils privent les enfants de leur droit essentiel à une éducation sereine et soutenue.

«Les employés des Postes ont le droit de grève, mais quand ils l'exercent, ils privent la population d'un service essentiel et nuisent gravement à nombre d'entreprises dont les affaires sont faites par la poste.

«Il ne faut jamais oublier que «Le droit de vivre» pour tous et chacun découle d'un droit naturel et qu'il doit passer avant le droit de grève.

[Traduction]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je désire apporter une brève participation à ce débat. Pour commencer, je tiens à féliciter le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) de son discours, que j'ai écouté avec beaucoup de plaisir. Il a fait, à mon avis, un excellent travail en essayant—dans la mesure où c'est possible lorsqu'on siège de ce côté-ci de la Chambre—de concilier les parties et de les amener à se mettre d'accord sur une situation qui n'a cessé de se détériorer entre les travailleurs des services postaux et le Conseil du Trésor.

La situation s'est envenimée à un tel point que les postiers canadiens ne font plus confiance au Conseil du Trésor, qu'ils ne croient plus ce qu'il leur dit, qu'ils ne pensent plus pouvoir rien obtenir de lui, et que le Conseil du Trésor a adopté la même position que la direction des Postes vis-à-vis du syndicat. Les négociations collectives sont toujours difficiles, mais, pour qu'elles aboutissent, il faut qu'elles puissent s'appuyer sur une certaine confiance, une certaine compréhension et un minimum de communication. Or, il faut reconnaître que cette communication est rompue. Si nous voulons régler ce problème et empêcher la grève des services postaux, nous devons prendre les choses à leur point de départ. Nous devons trouver la vérité.